

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 6 février 2026

fixant la composition de la commission d'équivalence pour le recrutement par concours externe sur titre des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation au titre de l'année 2026

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-50 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les règles de saisine, de fonctionnement et de composition des commissions instituées pour la fonction publique de l'Etat dans chaque ministère ou établissement public de l'Etat, à La Poste et auprès des préfets de région ou des recteurs d'académie, et chargées de se prononcer sur les demandes d'équivalence de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique de l'Etat ouverts aux titulaires d'un diplôme ou titre spécifique portant sur une spécialité de formation précise ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2020 relatif aux règles d'organisation générale, à la nature et au programme des épreuves des concours pour le recrutement de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2021 portant création d'une commission d'équivalence pour le recrutement des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture des concours externe sur épreuves, externe sur titres, interne et du troisième concours pour le recrutement de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission d'équivalence pour le recrutement par concours externe sur titres des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation au titre de l'année 2026, est fixée de la manière suivante :

Pour le ministère de la justice, président :

- M. Julien MOLESIN, titulaire ;
- Mme Mona DEBBOUN, suppléante.

Pour le ministère chargé de l'éducation nationale :

- Mme Victoire MORLA, titulaire ;
- M. Simon DANIEL, suppléant.

Pour le ministère chargé de la fonction publique :

- M. Amaury DAUTHEVILLE, titulaire ;
- Mme Elodie ALLIEZ, suppléante.

Pour le ministère chargé de l'enseignement supérieur :

- M. Yann POIROT, titulaire.

Pour le ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle :

- Mme Françoise PEYRE-TEKKOUK, titulaire.

Article 2

Le directeur général de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 6 février 2026.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
La cheffe du bureau du recrutement,
A. RAVATE

